

**Numéro 177**  
16 juillet 2015

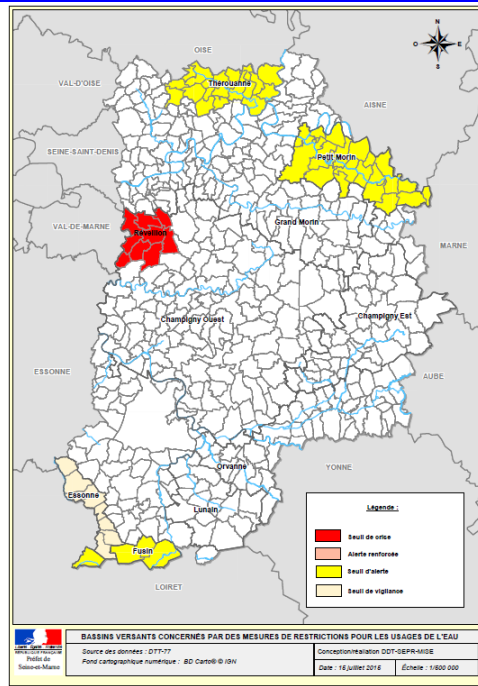
## Zoom sur

**Arrêté Sécheresse :**  
Essonne en **Vigilance**,  
Thérouanne, Petit Morin,  
et Fusain en **Alerte**  
Réveillon en **Crise**

**Météo :** toujours pas de pluie...

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

## RESTRICTIONS



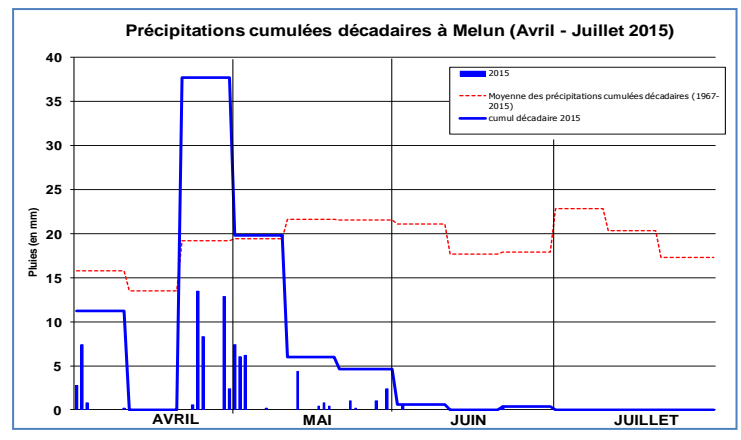
Après un premier arrêté Sécheresse signé le 9 juillet, qui avait placé les communes du bassin du Réveillon en Alerte et les bassins de la Thérouanne, du Petit Morin, de l'Essonne en Vigilance, **un second arrêté vient d'être signé le 16 juillet, constatant le franchissement de seuils de gestion et annonçant les premières mesures de restrictions :**

- l'Essonne reste en **Vigilance**,
  - le seuil de **Crise** est atteint pour le Réveillon,
  - le seuil **d'Alerte** est dépassé pour la Thérouanne, le Petit Morin et le Fusain.
- Des mesures de restriction des usages sont associées à ces franchissements de seuils. Elles sont détaillées ci-après.**

Les conditions météo actuelles entretiennent la chute des niveaux de l'ensemble des cours d'eau d'Ile-de-France. Compte tenu des prévisions pour les prochains jours, cette tendance devrait perdurer, voire s'accroître.

## METEO

La pluie reste absente et les conditions toujours chaudes et ensoleillées. Les dernières précipitations efficaces remontent au 2 et 3 mai. Avec 80 mm cumulés depuis le 1<sup>er</sup> avril, contre 200 mm en moyenne sur cette période, après 1976, l'année 2015 est la 2<sup>e</sup> année la plus sèche depuis 1967.



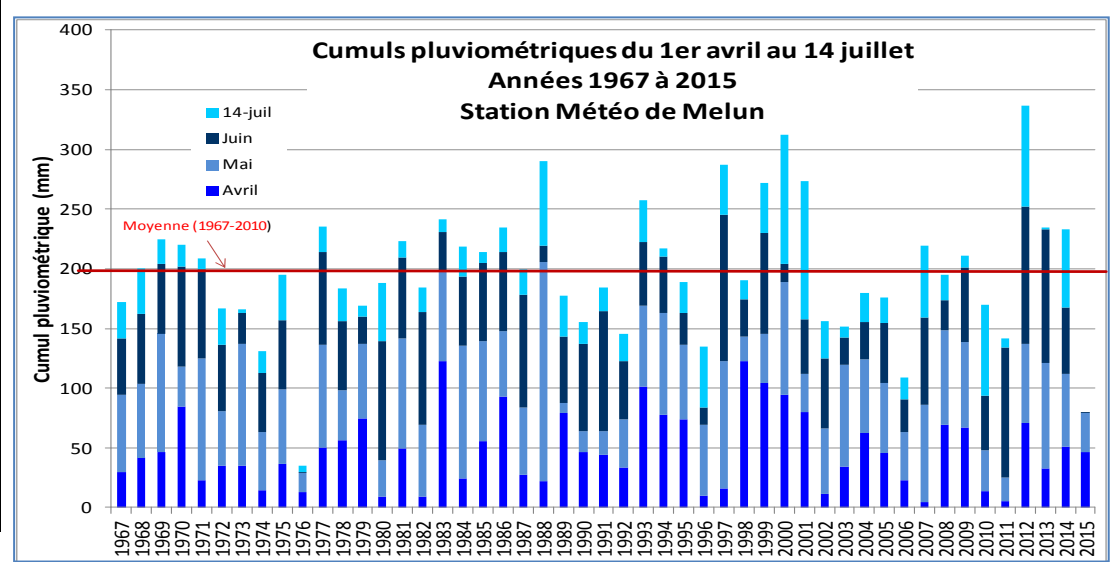
Document rédigé par :  
Milène GRAPPERON  
01 64 79 30 75 / 06 09 16 28 47

**Pôle Agronomie et Environnement**  
418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08  
E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr  
[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR24 12/03/15



## ETAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR

Dès que le seuil de vigilance est atteint, des campagnes de sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'eau, faisant appel au civisme en vue de réaliser des économies d'eau, sont lancées sur le bassin versant ou la nappe concernée.

Dès que les seuils d'alerte et de crise sont franchis, des mesures progressives de limitation et d'interdiction des prélèvements sont mises en œuvre. Une surveillance accrue des principaux rejets est mise en place afin de réduire les risques de pollution.

Des restrictions sont prévues pour l'ensemble des usages : lavage des véhicules, lavage des voiries et trottoirs, arrosage des pelouses et des espaces verts, arrosage des jardins potagers, remplissage des piscines privées, activités industrielles et commerciales, établissements équestres... Ils sont rappelés dans l'arrêté mis en ligne sur notre site internet :

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-irrigation-arretes-secheresses>

Les niveaux de restriction pour les prélèvements issus du réseau d'eau potable peut être différents du niveau de restriction pour tous les autres usages, en fonction du réseau.

**Pour les prélèvements agricoles**, les restrictions sont les suivantes, excepté pour les prélèvements dans la nappe de Beauce ou la nappe du Champigny :

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
Rivières et Bassin versant	<b>Crise</b>	
	Réveil	<b>En dehors du protocole de Gestion collective du Champigny :</b> - <u>Grandes cultures</u> : prélèvements <b>INTERDITS</b> - <u>Cultures légumières et maraîchères</u> y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : prélèvements - en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits entre 8 h et 20 h</b> - par forages, prélèvements autorisés <b>En Gestion collective : irrigation autorisée</b> dans les limites du quota attribué
	<b>Alerte</b>	
	Thérouanne Petit Morin	Prélèvements pour l'irrigation des <u>Grandes cultures</u> : - en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20h</b> - par forages, <b>interdits de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h</b> Prélèvements pour l'irrigation des <u>Cultures légumières et maraîchères</u> , y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : <b>autorisés</b> → information et sensibilisation aux économies d'eau
Nappes	<b>Alerte</b>	
	Beauce Fusain	Prélèvements <b>interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h</b> soit 24 heures consécutives

**Mesures de restriction particulières sur le secteur Fusain de la Nappe de Beauce** (Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville) :

➤ **L'arrosage des cultures les plus sensibles** au stress hydrique, à savoir les cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, les cultures horticoles et aromatiques et les cultures hors-sol ou sous abris, pourra, **après avis favorable du service de police de l'eau**, être soumis à plusieurs restrictions d'une durée égale à douze heures (de 20 heures à 8 heures), la somme des restrictions durant une semaine devant être égale le cas échéant à 24 h (alerte) ou 48 h (crise). Sur demande présentée par l'irrigant et motivée par le risque de perte totale de la production, l'adaptation pourra prendre la forme d'une autre modalité de fractionnement de la durée hebdomadaire totale d'interdiction de prélèvement.

➤ **Mesures spécifiques à certains ouvrages situés dans la zone d'alerte du bassin du Fusain et concernés par l'opération groupée de déplacement des forages impactant très fortement le débit du Fusain :**

Pour les 5 ouvrages concernés, listés dans l'arrêté (annexe 3), les mesures de restriction prennent la forme d'une interdiction de prélever pour l'irrigation en état d'alerte :

- forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine ;
- forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine.

Les plages d'interdiction de prélèvement en état d'alerte couvrent notamment la période s'étendant du samedi 8 heures au lundi 8 heures.

## Communes concernées par des mesures de restrictions

Commune	niveau de restriction pour des prélèvements issus du réseau d'eau potable	niveau de restriction pour tout autre usage
ARVILLE		vigilance
AULNOY	alerte	absence de restriction
BARCY		alerte
BASSEVELLE		alerte
BEAUMONT-DU-GATINAIS		alerte
BELLOT		alerte
BLENNES	absence de restriction	vigilance
BOITRON		alerte
BOULANCOURT		vigilance
BURCY		vigilance
BUSSIERES		alerte
BUTHIERS		vigilance
CHAMBRY	alerte	absence de restriction
CHATEAU-LONDON		alerte
CHENOU	absence de restriction	alerte
CHEVRY-COSSIGNY	absence de restriction	crise
CONGIS-SUR-THEROUANNE	absence de restriction	alerte
CUISY	alerte	absence de restriction
DIANT		vigilance
DORMELLES		vigilance
DOUE		alerte
DOUY-LA-RAMEE		alerte
ECUELLES		vigilance
EPISY		vigilance
ESMANS		vigilance
ETREPILLY		alerte
FEROLLES-ATTILLY	absence de restriction	crise
FERTE-SOUS-JOUARRE	absence de restriction	alerte
FLAGY	absence de restriction	vigilance
FORFRY		alerte
FROMONT		vigilance
GESVRES-LE-CHAPITRE		alerte
GIREMOUTIERS	alerte	absence de restriction
GIRONVILLE		vigilance
GRETZ-ARMAINVILLIERS	absence de restriction	crise

Commune	niveau de restriction pour des prélèvements issus du réseau d'eau potable	niveau de restriction pour tout autre usage
HONDEVILLIERS		alerte
ICHY		vigilance
JOUARRE	absence de restriction	alerte
LESIGNY	absence de restriction	crise
LIZY-SUR-OURCQ		alerte
MARCHEMORET	absence de restriction	alerte
MARCILLY		alerte
MAY-EN-MULTIEN		alerte
MONDEVILLE	absence de restriction	alerte
MONTARLOT		vigilance
MONTDAUPHIN		alerte
MONTENILS		alerte
MONTGE-EN-GOELE		alerte
MONTHYON		alerte
MONTMACHOUX		vigilance
MONTOLIVET		alerte
MORET-SUR-LOING	absence de restriction	vigilance
NANTEAU-SUR-ESSONNE		vigilance
NOISY-RUDIGNON		vigilance
OISSERY		alerte
ORLY-SUR-MORIN		alerte
OZOIR-LA-FERRIERE	absence de restriction	crise
PLESSIS-L'EVEQUE	alerte	absence de restriction
PLESSIS-PLACY		alerte
PONTAULT-COMBAULT	absence de restriction	crise
PONTCARRE	absence de restriction	crise
PUISIEUX		alerte
REBAIS		alerte
REUIL-EN-BRIE	absence de restriction	alerte
ROISSY-EN-BRIE	absence de restriction	crise
RUMONT		vigilance
SAACY-SUR-MARNE	absence de restriction	alerte
SABLONNIERES		alerte
SAINT-ANGE-LE-VIEL	absence de restriction	vigilance
SAINT-BARTHELEMY		alerte
SAINT-CYR-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	alerte	absence de restriction
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	alerte	absence de restriction
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	vigilance	absence de restriction
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte
SAINT-PATHUS		alerte
SAINT-SOUPPLETS		alerte
SEPT-SORTS	absence de restriction	alerte
SERVON	absence de restriction	crise
THOMERY	vigilance	absence de restriction
THOURY-FEROTTES	absence de restriction	vigilance
TRETOIRE		alerte
TROCY-EN-MULTIEN		alerte
VARENNES-SUR-SEINE	vigilance	absence de restriction
VENEUX-LES-SABLONS		vigilance
VERDELOT		alerte
VILLECERF		vigilance
VILLENEUVE-SUR-BELLOT		alerte
VILLE-SAINT-JACQUES		vigilance
VINCY-MANOEUVRE		alerte
VOULX		vigilance